

39

## Commission permanente

Séance du 10 juin 2024



Rapporteur : Mme ROUSSET

49625

12 - Aménagement et développement des territoires

### Ambitions communes

Le lundi 10 juin 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. LE GUENNEC (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h51.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative au vote du budget primitif ;

## Exposé :

Ambitions communes est le dispositif approuvé en 2024 qui permet au Département de soutenir les communes breilliennes dans la réalisation de leurs projets locaux, à travers des aides à l'ingénierie et à l'investissement. Il traduit la volonté du Département d'Ille-et-Vilaine de renouveler son approche en matière d'aide aux communes avec une nouvelle logique de solidarité territoriale, se traduisant notamment par un appui renforcé à destination des communes les plus fragiles, mais aussi par une prise en compte accrue des enjeux d'utilité sociale et de transition écologique. Il témoigne également de la volonté de simplifier les démarches pour les communes puisque ce dispositif résulte de la fusion de trois précédents outils de financement.

Ambitions communes est doté au budget primitif 2024 d'une autorisation de programme de 6.900.000 euros.

L'offre de projets éligibles est répartie en quatre catégories : les études, les équipements communaux, l'espace public et la dynamisation des centres-bourgs. Trois niveaux d'appui (ciblé, solidaire et renforcé) définissent les modalités propres aux communes concernées : taux et plafond de subvention, typologie de projets éligibles et nombre de dossiers pouvant être déposés annuellement.

En 2024, afin d'accompagner la transition entre les précédents dispositifs et Ambitions communes, les communes n'étant plus éligibles ou dont les projets ne le seraient plus en 2024 auront la possibilité de déposer un unique dossier au plus tard au 31 juillet 2024.

Plusieurs dossiers sont ainsi présentés :

### **Territoire de l'agence départementale du Pays de Saint-Malo (A1) :**

- commune de Cherrueix – aménagement de la rue Théophile Blin pour un montant de 12 611,60 euros ;

### **Territoire de l'agence départementale du Pays de Fougères (A2) :**

- commune de la Selle-en-Luitré – étude de faisabilité d'un tiers-lieu pour un montant de 13 460,50 euros ;

### **Territoire de l'agence départementale du Pays de Brocéliande (A6) :**

- commune de Saint-Maugan – travaux de réfection de la toiture de l'école pour un montant de 3.014,36 euros ;  
- commune de Quedillac – travaux de restructuration des vestiaires de football pour un montant de 63 590,67 euros ;  
- commune de Paimpont – travaux d'aménagement de la rue du Roi Arthur et du carrefour pour un montant de 100 000 euros ;

### **Territoire de l'agence départementale du Pays de Rennes (A7) :**

- commune de Mouazé – étude stratégique et prospective pour la dynamisation du centre-bourg pour un montant de 21 962,50 euros.

## Décide :

- d'attribuer 6 subventions, d'un montant total de 214 639,63 euros, au titre du dispositif Ambitions communes, détaillées dans les tableaux joints en annexe.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 12 juin 2024

ID : CP20242371

Pour extrait conforme